

Comptabilité des régimes de retraite et d'assurance collective – L'abc de l'après-Enron

Plusieurs années après l'adoption des normes comptables au titre du chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA (ainsi que FAS 87, 88 et 106 aux États-Unis), le monde discret de la comptabilité des régimes de retraite se retrouve bien malgré lui au premier plan de l'actualité. Cela a commencé lorsque des irrégularités comptables d'autres types ont été découvertes et soulignées de façon spectaculaire dans les affaires Enron et Worldcom. La situation en elle-même aurait dû constituer une raison suffisante pour passer en revue les normes de comptabilité existantes en matière de régimes de retraite. Toutefois, le pire marché baissier depuis la grande crise de 1929 a rendu la situation encore plus pressante. Des deux

côtés de la frontière, de nombreux articles ont paru dans les journaux nationaux remettant en cause les hypothèses actuarielles — oui, les hypothèses actuarielles — utilisées par de nombreuses entreprises de grande envergure. Dans certains cas, les cours des actions ont enregistré une forte baisse.

Les cadres supérieurs et les administrateurs doivent comprendre les principaux facteurs qui se cachent derrière les chiffres de la comptabilité de leurs régimes de retraite. Ce numéro de Vision jette un coup d'œil sur les principales hypothèses actuarielles et décrit en termes simples leur signification et leur potentiel pour causer des ennuis.

COMPTABILITÉ 101

L'apprentissage des rudiments du calcul des charges de retraite peut être ennuyeux, mais il est nécessaire pour comprendre la situation. Nous allons tenter de rendre cette partie aussi agréable que possible.

Les promoteurs de régimes de retraite doivent déclarer des charges de retraite dans leurs états financiers. Dans le cas d'un régime à prestations déterminées, les charges auront habituellement très peu à voir avec les cotisations réelles de l'employeur. Voici les principaux éléments entrant dans la composition des charges de retraite :

Coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice	Le coût des prestations accumulées pendant l'exercice actuel.
Rendement de l'actif	Les intérêts que le fonds devrait en principe gagner pendant l'année.
Intérêts sur le passif	Les intérêts sur la valeur de l'obligation des prestations constituées calculés au taux d'actualisation.
Amortissement des divers montants	Le passif ou l'excédent initial, plus les révisions qui y ont été apportées en raison de modifications au régime ou aux résultats obtenus, amorti sur plusieurs années.

Le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice et la valeur de l'obligation des prestations constituées sont établis au moyen d'un *taux d'actualisation* et, le cas échéant, d'un *taux d'augmentation de salaire*. Nous décrirons ces deux concepts de façon plus approfondie un peu plus loin. L'amortissement des divers montants – tels qu'un déficit ou un excédent au moment où le chapitre 3461 a été adopté – peut être positif ou négatif. Il est fort possible que les entreprises

qui affichent des excédents importants en ce qui a trait à leurs régimes de retraite jouissent de charges de retraite *négatives*, c'est-à-dire de *revenus* de retraite. Cependant, comme c'est l'élément portant sur le rendement de l'actif qui a fait le plus couler d'encre dans la presse, c'est celui que nous aborderons en premier lieu.

RENDEMENT DE L'ACTIF

Examinons l'article suivant qui a récemment été téléchargé du site *Web Benefits and Pensions Monitor* :

Les caisses de retraite américaines envisagent actuellement de prendre des mesures sévères contre les entreprises qui gonflent leurs profits en utilisant des hypothèses de rendement de l'actif trop élevées pour leurs caisses de retraite. Dans le cadre de leur stratégie de placement, le fonds CalPERS et son fonds jumeau CalSTRS prévoient évaluer les hypothèses de rendement élevé des caisses de retraite d'entreprises. Les entreprises... ont maintenu des hypothèses de rendement élevé pour leurs caisses de retraite malgré le déclin des marchés boursiers. Une enquête effectuée en 2002 par Milliman USA, une société-conseil en actuariat dont le siège social est situé à Seattle, portant sur 50 des plus importants régimes de retraite montre que, pour 2001, le taux de rendement moyen de l'actif était de 9,3 %, représentant un rendement prévu de 54 milliards de dollars. Toutefois, les rendements réels ont affiché un solde négatif de 36 milliards de dollars, ce qui représente une perte de plus de 90 milliards de dollars. (traduction)

Une perte de 90 milliards de dollars est suffisante pour attirer l'attention de n'importe qui. Par conséquent, voyons ce que cela signifie.

Le rendement de l'actif est calculé en multipliant l'actif du régime de retraite par le rendement *prévu* à long terme de cet actif – plus le taux prévu est élevé, plus les charges de retraite sont basses. De plus, cela n'a rien à voir avec ce que la caisse gagne en réalité. Un régime de retraite peut très facilement essayer une perte de 10 % une année donnée et tout de même présumer un rendement positif de 9 % au moment d'établir les charges pour l'année en question.

Contrairement au taux d'actualisation qui connaît des fluctuations d'une année à l'autre, l'hypothèse portant sur le rendement de l'actif devrait demeurer assez stable. Cette hypothèse ne devrait changer que si l'entreprise modifie ses perspectives économiques à long terme. Ainsi, une tendance à la baisse à long terme de l'inflation et du rendement des obligations pourrait indiquer qu'il y a lieu de réduire le taux de rendement prévu. Par contre, une ou deux années de piètre rendement des placements ne devraient pas nécessairement avoir d'incidence sur l'hypothèse. Néanmoins, la chasse aux entreprises qui utilisent des taux de rendement élevés est ouverte, ce qui nous amène à poser la question suivante : que doit-on considérer comme élevé?

On peut raisonnablement croire que les fonds d'une caisse de retraite investis dans un portefeuille équilibré d'actions et d'obligations devraient produire un rendement annuel de 7 % à 9 % à long terme. En effet, notre plus récent *Sondage sur les hypothèses économiques*¹

indique que plus de 90 % des régimes de retraite canadiens supposent un rendement se situant dans cette fourchette.

Toutefois, les entreprises devraient-elles s'attendre à un rendement de 7 % à 9 % dans l'avenir? Pas si vous posez la question à Warren Buffett, qui faisait remarquer récemment qu'un rendement de 6,5 % constituait un chiffre plus raisonnable. Ce chiffre semble peut-être plus raisonnable à M. Buffett qu'à une entreprise nord-américaine type. En effet, dans son enquête sur les hypothèses économiques pour 2002 concernant les SFAS 87 et 106, Samson Bélair/Deloitte & Touche montre que la grande majorité des entreprises américaines ont supposé un rendement de l'actif se situant entre 9 % et 10 % au 31 décembre 2001. Seulement une entreprise sur cinq a présumé un taux inférieur à 9 %. Les pressions de l'opinion publique sont en train de changer tout cela...

Regardons de plus près de quelle façon nous pouvons établir une hypothèse de taux de rendement dans le contexte économique actuel. Il faut formuler une hypothèse relativement à l'inflation à long terme et ensuite y ajouter le taux de rendement réel prévu du portefeuille. Commençons par une hypothèse de 3 % pour l'inflation. Ce pourcentage représente les taux d'inflation récents et les taux d'inflation à long terme remontant à 1924. À ce chiffre, nous ajoutons le rendement réel (déduction faite de l'inflation) auquel nous nous attendons pour le portefeuille de la caisse de retraite. Nous effectuerons ce calcul de façon distincte pour les revenus fixes et pour les actions constituant le portefeuille.

¹ Se reporter à la note à la fin de ce Vision pour obtenir de l'information sur la façon de commander ce rapport.

Les rendements réels des obligations se sont chiffrés en moyenne à un peu moins de 3 % à long terme. Supposons donc un rendement de 3 %. Les actions (au Canada) ont affiché un taux de rendement réel d'environ 6 % à long terme. Si nous supposons une pondération du portefeuille équivalant à 50 % d'obligations et 50 % d'actions, nous obtenons un rendement réel de 4,5 % et un rendement nominal de 7,5 %. Ce rendement est inférieur à celui utilisé par 65 % des entreprises de notre enquête canadienne. Ce qu'il y a de plus grave encore, c'est que ce taux est inférieur à ce que 97 % des entreprises sondées aux États-Unis utilisent. Même en présumant que 70 % du portefeuille est investi dans des actions, nous n'obtenons qu'un rendement de 8,1 %, ce qui est toujours inférieur au taux utilisé par 93 % des entreprises américaines.

De toute évidence, les entreprises qui utilisent un taux supérieur à 8 % ont tout intérêt à adopter de meilleurs scénarios. Elles devront supposer soit une pondération plus élevée des actions, soit un rendement réel plus élevé ou une hypothèse plus élevée en ce qui a trait à l'inflation. Supposer une pondération des actions supérieure à 70 % peut être délicat, surtout à un moment où les entreprises réduisent leur exposition à ces titres. Un taux de rendement réel plus élevé sur les obligations ou les actions est possible, mais il ne tient pas du tout compte de l'aspect historique (même s'il est possible de justifier des taux de rendement plus élevés des actions étrangères). En ce qui a trait à un taux d'inflation plus élevé, cela entraînerait une hausse de l'hypothèse portant sur les augmentations de salaire, ce qui causerait d'autres problèmes, comme nous allons le voir. Nous pouvons commencer dès lors à voir pourquoi le marché n'est pas d'humeur à voir des taux élevés. Plus l'hypothèse du taux de rendement est élevée, plus la perte actuarielle sera

importante l'année qui suit celle où un faible rendement des placements a été enregistré. Plus le régime de retraite est important, plus il aura une incidence sur l'état des résultats de l'entreprise. Nous avons récemment mené une enquête approfondie qui a bien démontré à quel point les entreprises sont sensibles à un rendement négatif des investissements. Nous avons estimé que les faibles rendements des investissements de l'année dernière réduiront les revenus des sociétés d'environ 2 % à 3 % en moyenne *pour les dix à quinze prochaines années*. Cela est assez mauvais en soi, mais dans certains cas, les sociétés pourraient enregistrer une *baisse des revenus allant jusqu'à 20 %*.

Recommandations

Les sociétés cotées en bourse, en particulier, auraient tout intérêt à rectifier leur taux de rendement prévu avant qu'elles aussi ne soient soumises à l'examen public. Nous suggérons que les dirigeants réexaminent l'hypothèse du rendement prévu de l'actif et documentent les raisons pour lesquelles le taux actuel est établi de la sorte. S'il le faut, il y a lieu d'envisager le rajustement de l'hypothèse dans l'avenir. En faisant cet exercice, il faut être attentif aux liens qui existent entre le taux d'inflation, le taux d'augmentation des salaires, l'hypothèse du taux de rendement et la politique à long terme de la composition de l'actif de l'entreprise. Un autre exercice permettra d'examiner à quel point une entreprise est sensible aux rendements défavorables des investissements.

TAUX D'ACTUALISATION

Bien que l'hypothèse du taux de rendement ait été au centre des préoccupations jusqu'à maintenant, le taux d'actualisation a encore plus d'importance pour l'ensemble des résultats comptables. Pourtant, il continue

d'être incompris (même par certains professionnels du domaine!). Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt dont se sert l'actuaire pour calculer le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice et l'obligation des prestations constituées.

Avant que le chapitre 3461 n'entre en vigueur, le taux d'actualisation était défini comme étant le taux de rendement à long terme de la caisse de retraite tel qu'établi selon la meilleure estimation des dirigeants. Ceux-ci bénéficiaient de beaucoup de latitude dans l'établissement du taux et, par conséquent, des taux d'actualisation aussi bas que 5 % et aussi hauts que 10 % étaient utilisés. Cette façon de procéder rendait les résultats de la comptabilité des régimes de retraite pratiquement dénués d'intérêt étant donné qu'une simple modification de 1 % au taux d'actualisation pouvait entraîner un changement de 20 % ou plus dans le coût des prestations de l'exercice.

Le chapitre 3461 a pour ainsi dire éliminé les pouvoirs discrétionnaires des dirigeants, du moins en théorie. Notre enquête a démontré que les promoteurs de régimes utilisaient toujours des taux allant de 6,5 % à 7,5 % au 31 décembre 2001. Cette fourchette est plus large que ce que la théorie suggère. Nous présentons ici, à toutes fins utiles, un bref sommaire sur la façon de calculer le taux d'actualisation en vertu du chapitre 3461.

Le taux d'actualisation devrait refléter le rendement actuel sur les obligations de sociétés de qualité. Par obligations de qualité, on entend habituellement des obligations de cote AA ou supérieure. Par « actuel », nous voulons dire le rendement des obligations *au début* de l'exercice pour lequel les charges de retraite sont établies. Par conséquent, si nous souhaitons déterminer les charges de retraite pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2003, par exemple, nous examinerons les rendements des obligations en vigueur à compter du 1^{er} avril 2002. Ces rendements d'obligations sont fondés sur des coupons semi-annuels, de telle sorte que le taux doit être annualisé, ce qui ajoute environ dix points de base aux niveaux des taux d'intérêt actuels. L'étape suivante consiste à faire correspondre la durée de l'obligation des prestations constituées du régime à la durée des obligations de sociétés. Cette étape est importante car les rendements sur les obligations de sociétés AA varient

énormément en fonction de leur échéance. Au Canada, au 31 juillet 2002, le rendement pour une durée de trois ans était d'environ 4,79 % comparativement à 6,93 % pour une durée de 30 ans. Pour la plupart des régimes de retraite, la durée est généralement de 10 à 17 ans. Si nous nous penchons sur les obligations de sociétés d'une durée variant entre 10 et 17 ans, le taux d'actualisation correspondant sera de 6,89 % à 7,19 %. Cette fourchette relativement étroite le devient encore plus lorsque nous

EN QUOI CONSISTE LA « DURÉE » DU PASSIF?

Supposons qu'au lieu d'avoir une série de versements de prestations à effectuer dans l'avenir vous n'avez qu'un seul montant forfaitaire de la même valeur pour un taux d'actualisation donné. Le temps dont vous bénéficiez avant d'avoir à verser ce montant forfaitaire représente la « durée » de votre passif. Si vous devez effectuer une série de versements égaux étalés sur les dix prochaines années, la durée sera un peu inférieure à cinq ans; inférieure compte tenu du fait que les versements effectués pendant les premières années sont plus élevés que pendant les dernières années.

établissons la durée de l'obligation des prestations constituées du régime de retraite de façon encore plus précise. Chaque régime possède une durée qui lui est propre. Si toute l'obligation des prestations constituées appartient aux retraités, la durée pourra être de 10 ans ou moins. Si le régime compte seulement des jeunes participants actifs et aucun retraité, la durée pourra dépasser 20 ans. En ce qui a trait aux avantages sociaux postérieurs à l'emploi, la durée pourra être encore plus longue.

Il importe de noter que le processus réel est un peu plus complexe que ce qui vient d'être décrit. Le taux d'intérêt annuel doit être calculé pour chaque *mouvement de trésorerie* effectué aux fins du régime et ensuite combiné pour obtenir le taux d'actualisation unique qui (si on l'applique à tous les mouvements de trésorerie) donne la même valeur.

Recommandations

Déterminez la durée de l'obligation des prestations constituées de façon plus précise et établissez le taux d'actualisation en conséquence. Soyez prêt à le voir fluctuer annuellement. Envisagez un taux d'actualisation pour les avantages sociaux postérieurs à l'emploi qui soit différent du taux pour les prestations de retraite.

TAUX D'AUGMENTATION DES SALAIRES

Les régimes dont les prestations de retraite sont fondées sur les salaires des employés doivent intégrer une hypothèse concernant les augmentations de salaires futures. À la lumière de notre enquête, nous constatons que cette hypothèse est sous-évaluée par un nombre important d'entreprises. Le taux d'augmentation de salaires utilisé le plus communément est de 3,5 % (20 % des entreprises

l'utilisent). Le deuxième taux en importance est de 4 % (utilisé par 16 % des entreprises).

Le taux d'augmentation de salaires comprend **l'inflation des prix**, plus un élément pour la **productivité générale**, plus un autre élément pour le **mérite individuel**. Au Canada, l'élément portant sur la productivité générale a varié considérablement au fil du temps, mais 1 % représente une hypothèse type. L'élément mérite varie énormément en fonction de l'âge, mais il équivaut en moyenne à un autre 1 % à 2 % par année dans la plupart des entreprises. Cela signifie que l'hypothèse portant sur les augmentations de salaire devrait se trouver dans une fourchette de 5 % à 6 %. Peu d'entreprises utilisent cette hypothèse.

Recommandations

Passez en revue les antécédents pour établir l'élément du mérite qui s'applique à votre entreprise. Cela comprend l'analyse historique des augmentations de salaire pour chaque employé et le calcul de la moyenne. Intégrez-la correctement à l'hypothèse actuarielle pour obtenir votre taux d'augmentation de salaires.

UN EXEMPLE AVEC CHIFFRES À L'APPUI

Prenons une situation hypothétique. Supposons un régime de retraite arrivant à maturité, fondé sur les derniers salaires, comptant environ 1 500 employés et environ 200 millions de dollars d'actif de retraite. Examinons deux scénarios pour effectuer le calcul des charges de retraite pour 2002 :

Scénario n° 1 – Hypothèses très optimistes

Taux d'actualisation	7,5 %
Rendement de l'actif	9,0 %
Taux d'augmentation de salaires	3,5 %

Scénario n° 2 – Hypothèses prudentes

Taux d'actualisation	6,5 %
Rendement de l'actif	7,0 %
Taux d'augmentation de salaires	5,5 %

Ces deux scénarios se situent dans la fourchette des hypothèses généralement acceptées à des fins comptables. Il n'y a de cela que quelques mois, ni l'un ni l'autre de ces scénarios n'aurait fait sourciller qui que ce soit. Pourtant, ces deux scénarios donnent des résultats nettement différents. Voici les résultats que nous avons obtenus pour le calcul des charges de retraite (la parenthèse indique un revenu plutôt qu'une charge) :

Scénario très optimiste	(3,4 millions de dollars)
Scénario prudent	<u>10,6 millions de dollars</u>
Différence	14,0 millions de dollars

Autrement dit, les bénéfices déclarés de l'entreprise tels qu'ils sont indiqués dans l'état des résultats peuvent varier d'un montant allant jusqu'à 14 millions de dollars sans s'écarter des normes de pratique courante. Ces chiffres donnent une bonne idée de ce à quoi les entreprises devront faire face si elles adoptent des hypothèses comptables plus prudentes. Notez que les pertes sur les placements de l'année en cours n'ont pas d'incidence sur ces sommes. Les répercussions seront reflétées dans les charges de retraite des années qui suivent celle où la perte a été enregistrée.

QUE PEUVENT FAIRE LES ENTREPRISES?

Nous avons indiqué ci-dessus un certain nombre de possibilités. Cet exercice peut engendrer des modifications

aux hypothèses qui entraîneront des charges de retraite plus élevées. Si les charges de retraite sont plus élevées que ce que l'entreprise est disposée à supporter, le plan d'action recommandé est d'envisager la possibilité d'effectuer des modifications à la structure du régime.

Il existe une autre possibilité, bien entendu, celle de maintenir le statu quo. Toutefois, cela peut se révéler dangereux, même en l'absence de pressions du public de modifier les hypothèses. Si les charges de retraite sont peu élevées de façon constante parce qu'elles sont calculées au moyen d'hypothèses trop optimistes, elles finiront par occasionner des problèmes plus importants.

RÉSUMÉ

Les entreprises devront faire preuve de plus de rigueur que par le passé dans l'établissement des hypothèses comptables concernant leurs régimes de retraite. Le fait que de piètres résultats en matière de placements ait changé des excédents en déficits n'a fait que hausser les enjeux. Bien que nous ayons surtout mis l'accent sur la comptabilité des régimes de retraite, les mêmes principes s'appliquent généralement aussi à la comptabilité des avantages sociaux à la retraite. Le marché commence à faire pression sur les sociétés cotées en bourse pour qu'elles adoptent des hypothèses plus prudentes. Au fur et à mesure que les entreprises les mettront en place, les répercussions pourront être importantes. Il serait préférable pour les entreprises qu'elles prennent les devants afin de mettre en œuvre les changements plutôt que de se voir éventuellement contraintes à les faire.

Pour obtenir un exemplaire du sondage sur les hypothèses économiques aux fins du chapitre 3461 de l'ICCA au 31 décembre 2001 de Morneau Sobeco ou de l'enquête de 2002 de Samson Bélair/Deloitte & Touche sur les sociétés américaines, communiquez avec nous à info@morneausobeco.com

VISION

À PROPOS DE MORNEAU SOBECO

Morneau Sobeco est une société qui offre des services-conseils dans le domaine des régimes de retraite et de l'assurance collective. Comptant plus de 800 professionnels répartis dans 9 bureaux au Canada et 3 aux États-Unis, nous offrons des services à plus de 3 000 clients. Nous sommes reconnus comme chef de file grâce à nos programmes intégrés d'actuariat, de consultation et de solutions administratives relativement aux régimes de retraite et d'assurance collective ainsi qu'aux programmes de rémunération.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de *Vision*, téléphonez à l'un des bureaux de Morneau Sobeco ou visitez notre site Web.

ADRESSE INTERNET : www.morneausobeco.com

COURRIEL : info@morneausobeco.com

CALGARY	DES MOINES	FREDERICTON	HALIFAX
Scotia Centre, Suite 3000 700 – 2nd Street S.W. Calgary AB T2P 0S7	4445 Corporate Drive Suite 124 West Des Moines IA 50266	Carleton Place, Suite 850 520 King Street Fredericton NB E3B 6G3	CIBC Building, Suite 701 1809 Barrington Street Halifax NS B3J 3K8
tel.: 403.267.1717 fax: 403.263.5816	tel.: 515.440.1205 fax: 515.243.5454	tel.: 506.458.9081 fax: 506.458.9548	tel.: 902.429.8013 fax: 902.420.1932
HARRISBURG	LONDON	MONTRÉAL	PITTSBURGH
600 North Twelfth Street Suite 100 Lemoyne PA 17043	255 Queens Avenue Suite 700 London ON N6A 5R8	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 1100 Montréal QC H2Z 1W7	2000 Technology Drive Suite 300 Pittsburgh PA 15219-3109
tel.: 717.730.0656 fax: 717.737.6658	tel.: 519.438.0193 fax: 519.438.0196	tél. : 514.878.9090 télé. : 514.875.2673	tel.: 412.687.3236 fax: 412.622.5665
QUÉBEC	ST. JOHN'S	TORONTO	VANCOUVER
900, boul. René-Lévesque Est Bureau 850 Québec QC G1R 2B5	The Fortis Building 139 Water Street, Suite 602 St. John's NF A1C 1B2	895 Don Mills Road, Suite 700 One Morneau Sobeco Centre Toronto ON M3C 1W3	Four Bentall Centre, Suite 2604 1055 Dunsmuir St., P.O. Box 49045 Vancouver BC V7X 1C4
tél. : 418.529.4536 télé. : 418.529.6447	tel.: 709.753.4500 fax: 709.753.3207	tel.: 416.445.2700 fax: 416.445.7989	tel.: 604.642.5200 fax: 604.632.9930